

4.2 Objectifs du projet

Régularisation du plan d'eau existant

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le plan d'eau est déjà créé. Il n'y a pas de gestion particulière pour le moment.

Dans le cadre du dossier loi sur l'eau, la gestion des ligneux, de l'ouvrage et des espèces invasives sera détaillée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

3528 Route de Labaste
Linxe 40260

Coordonnées géographiques¹

Long. - 1° 2 1' 4 9 " 47 Lat. 4 3 ° 9 3 ' 4 2 " 3 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	720001981
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	zones humides d'importance majeure

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan d'eau se trouve dans le site FR7200716
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Continuité écologique déjà perturbée: poissons migrateurs (lamproies et anguilles)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact existant depuis la création du plan d'eau sur les poissons migrateurs (lamproies et anguilles)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cavités souterraines (rayon de 500 m) : Non Canalisations de matières dangereuses (rayon de 500 m) : Non Pas d'installation industriel (rayon de 500 m) Pas d'installation nucléaire (rayon de 10000 m). Site pollué ou potentiellement pollué (rayon de 500m) : OUI (voir pré-diagnostic)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cavités souterraines recensées dans un rayon de 500 m : Non Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Non Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 m : Non Localisation exposée aux retrait-gonflements des sols argileux : Non Risque SEISME : TRES FAIBLE Le potentiel radon : faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Linxe

le,

24/09/2019

Signature



Catherine et Guy BARUCHEL
3528 Route de Labaste
40260 LINXE



Août 2019

 <p>Voisin Consultant</p>	<p>BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENT 553 rue Bernard Palissy Hotel d'entreprises du Grand Dax 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX ☎ 05 58.90.17.62 mailto : contact@voisin-consultant.fr</p>
---	--

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
MME ET M. Baruchel à Linxe

Présentation des rédacteurs du dossier :

 <p>Voisin Consultant</p>	BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENT
	553 rue Bernard Palissy Hotel d'entreprises du Grand Dax 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX ☎ 05 58.90.17.62 mailto : contact@voisin-consultant.fr

Bureau d'études environnement VOISIN CONSULTANT

Terrain, rédaction et supervision :

✚ **Julie BRUGNOT**, Master Sciences de l'Environnement

✚ **Mélanie GOUAUX**, Master Dynamique des Ecosystèmes Aquatiques

Autres personnes du bureau d'étude :

✚ **Gérard VOISIN**, Ingénieur CESI Toulouse, Ancien dirigeant

✚ **François CALESTREME**, Responsable Qualité Sécurité Environnement du CESI Entreprise, Dirigeant actuel

Toutes les photographies du document sont la propriété de Voisin Consultant et ont été réalisées sur le site (sauf mention spéciale).

SOMMAIRE

1. document cerfa n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »	5
1.1 Document CERFA n°14734	5
1.2 Contexte	6
2. plan de situation au 1/25000	9
3. Photographies de la zone d'implantation (annexe 3 CERFA).....	10
4. Milieu physique	14
4.1 Géologie	14
4.2 Contexte hydrogéologique	15
4.3 Milieu aquatique	16
4.3.1 Zonages règlementaires	16
4.3.2 Hydrographie	16
4.4 Hydraulique	24
5. Milieu naturel	25
5.1 Contexte piscicole.....	26
5.2 Zones d'inventaire et de protection	26
5.2.1 Réserve Naturelle Nationale RNN	26
5.2.2 Libre circulation piscicole (L214-17 C-Env).....	28
5.2.3 ZNIEFF	28
5.2.4 Espace Naturel Sensible (ENS).....	29
5.2.5 Zones à Préserver pour l'alimentation en eau potable dans le Futur (ZPF).....	29
5.3 Habitats et flore	29
5.3.1 Flore locale ou naturalisée et habitats.....	29
5.3.2 Flore exotique à caractère envahissant	31
5.4 Faune	33
5.4.1 Odonates.....	33
5.4.2 Avifaune	35
5.5 Gestion actuelle :	35
6. Sites Natura 2000 (pièce 6 du CERFA)	36
7. Enjeux milieu naturel	40
7.1 Enjeux existants	40
7.2 Enjeux liés au contexte.....	40
7.3 Impacts potentiels.....	40
7.4 Mesures de gestion sur les invasives proposées	40
8. Conclusion.....	42

FIGURES

Figure 1 : Photographie du plan d'eau avec les habitations en arrière-plan	8
Figure 2. Carte topographique du plan d'eau	9
Figure 3 : Photographie aérienne du plan d'eau et emplacement des photographies prises ...	10
Figure 4 : Panoramique du plan d'eau depuis les habitations.....	11
Figure 5 : Environnement proche permettant de situer le plan d'eau (existant)	12
Figure 6: Environnement proche permettant de situer le plan d'eau (existant)	13
Figure 7 : Carte géologique (Source : InfoTerre).....	14
Figure 8 : Fiche de la masse d'eau libre.....	15
Figure 9 : Carte hydrographique avec les masses d'eau (Source : Adour-Garonne)	16
Figure 10: Fiche du cours d'eau traversant le plan d'eau	18
Figure 11 : Fiche de la masse d'eau concernée.....	19
Figure 12 : Photographie aérienne du plan d'eau et emplacement des photographies prises .	21
Figure 13 : Photographie du cours d'eau en amont du plan d'eau.....	22
Figure 14: Photographie du cours d'eau en aval du plan d'eau.....	23
Figure 15.Ouvrages hydrauliques sur orthophotographie.....	24
Figure 16 : Carte de proximité entre le plan d'eau et la RNN du Courant d'Huchet	26
Figure 17 : Espèces de flore identifiées	30
Figure 18 : Photographie sur site du Buddleia sp.....	31
Figure 19 : Photographie sur site du Sporobole tenace.....	32
Figure 20 : Espèces d'odonates identifiées sur le site	33
Figure 21 : Photographies des odonates identifiés sur place	34
Figure 22 : Photographie du Pipit des arbres au abords du plan d'eau	35
Figure 23 : Carte des SIC et ZNIEFF2	36

**1. DOCUMENT CERFA N°14734 INTITULE
« INFORMATIONS NOMINATIVES
RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU
PETITIONNAIRE »**

1.1 Document CERFA n°14734

1.2 Contexte

En 1981, Monsieur et Madame Baruchel ont fait construire une maison sur la propriété de Madame Baruchel sur la commune de Linxe. Sous l'impulsion de leur entrepreneur, ils ont fait réaliser un plan d'eau en contrebas, dans un pré marécageux traversé par le ruisseau du Cout.

En 1995, le petit barrage existant ayant cédé, ils ont décidé de faire construire un ouvrage plus professionnel, et compte tenu des contraintes d'implantation de l'ouvrage, le plan d'eau a été agrandi. A cet effet, une demande fut déposée à la mairie de Linxe. Ils confièrent à un paysagiste, M. Coullon Robert le soin de préparer le dossier. Après plusieurs aller et retour, la mairie de Linxe leur adressa un courrier, avec une copie d'une lettre de la DDE, les informant qu'au vu des caractéristiques du projet, aucune autorisation n'était nécessaire. En 1997, les travaux furent donc réalisés.

Ce plan d'eau, situé donc sur le ruisseau du Cout référencé par la Préfecture des Landes, est sans existence au regard du code de l'environnement. Accueillant une flore assez riche et peu voire pas d'invasives, le bureau Voisin Consultant propose de réaliser le cas par cas avec pré-diagnostic.

La situation du plan d'eau sur le cours d'eau rend nécessaire de réaliser un cas par cas, puisque cet ouvrage dans le lit mineur d'un cours d'eau et la modification du profil en long ou en travers d'un cours d'eau soumettent ce plan d'eau à autorisation environnementale.

Le cas par cas doit être déposé pour demander à la DREAL si cette autorisation doit être accompagnée d'une étude d'impact ou non.

C'est donc la première étape administrative pour la demande de régularisation de ce plan d'eau.

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
MME ET M. Baruchel à Linxe

L'annexe à l'article R122-2 indique les projets soumis au cas par cas. **Les mentions en gras concernent le plan d'eau de Mme et M Baruchel, qui est donc soumis à cas par cas (et non à évaluation environnementale automatique) :**

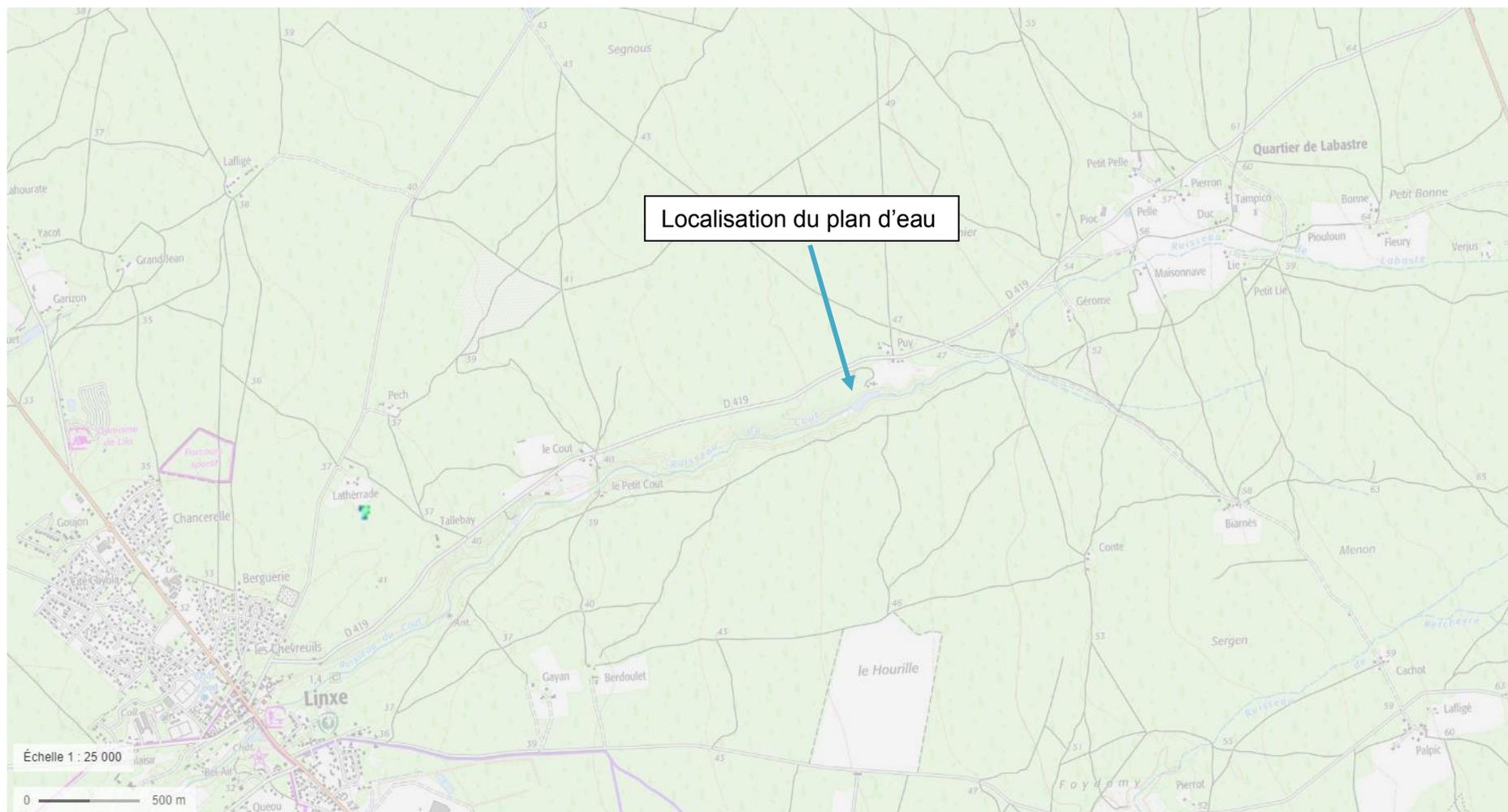
CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
<p>21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker.</p>	<p>Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker de manière durable lorsque le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir ou à stocker est supérieur ou égal à 1 million de m³ ou lorsque la hauteur au-dessus du terrain naturel est supérieure ou égale à 20 mètres.</p>	<p>Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker de manière durable non mentionnés à la colonne précédente :</p> <p>a) Barrages de classes B et C pour lesquels le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir ou à stocker est inférieur à 1 million de m³.</p> <p>b) Plans d'eau permanents dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha pour lesquels le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir ou à stocker est inférieur à 1 million de m³.</p> <p>c) Réservoirs de stockage d'eau " sur tour " (château d'eau) d'une capacité égale ou supérieure à 1 000 m³.</p> <p>d) Installations et ouvrages destinés à retenir les eaux ou à les stocker, constituant un obstacle à la continuité écologique ou à l'écoulement des crues, entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval du barrage ou de l'installation.</p> <p>e) Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les systèmes d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 du code de l'environnement.</p> <p>f) Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les aménagements hydrauliques au sens de l'article R. 562-18 du code de l'environnement.</p>

Figure 1 : Photographie du plan d'eau avec les habitations en arrière-plan



2. PLAN DE SITUATION AU 1/25000

Figure 2. Carte topographique du plan d'eau



3. PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION (ANNEXE 3 CERFA)

Figure 3 : Photographie aérienne du plan d'eau et emplacement des photographies prises



Figure 4 : Panoramique du plan d'eau depuis les habitations



Figure 5 : Environnement proche permettant de situer le plan d'eau (existant)



Figure 6: Environnement proche permettant de situer le plan d'eau (existant)



4. MILIEU PHYSIQUE

4.1 Géologie

Le site est sur un sol composé de sables éoliens des Landes : sables éoliens ferrugineux, jaunâtres (Tardiglaciaires)

Figure 7 : Carte géologique (Source : InfoTerre)

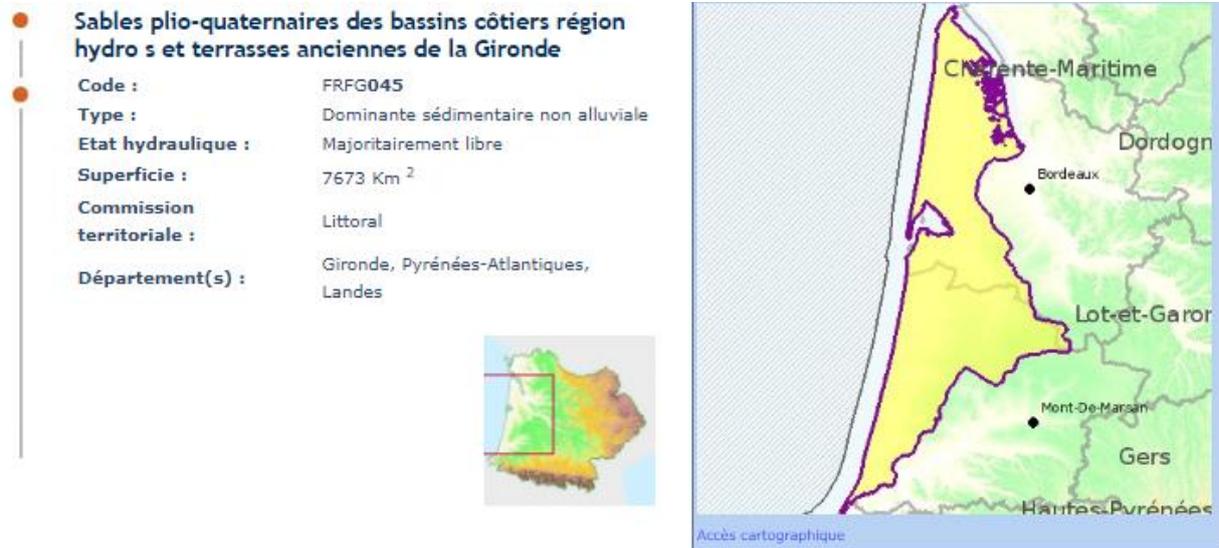


4.2 Contexte hydrogéologique

La nappe d'eau libre présente dans le sol du site est la suivante :

FRFG045 Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde

Figure 8 : Fiche de la masse d'eau libre



Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

	Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2015
	Objectif de l'état chimique : Bon état 2015

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2007-2010)

Les états des masses d'eau souterraines ont été évalués :

- sur la base des règles définies dans l'arrêté du 17 décembre 2008 établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines.
- selon les recommandations de la circulaire du 23 octobre 2012 relative à l'application de l'arrêté susvisé.

La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7.

	Etat quantitatif :	Bon
	Etat chimique :	Bon

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2013)

		Pressions
	Pression diffuse : Nitrates d'origine agricole :	Pas de pression
	Prélèvements d'eau : Pression Prélèvements :	Non significative

Programme de mesures

	<ul style="list-style-type: none"> ● de la commission territoriale "Littoral" (fiche au format PDF)
	Toutes les mesures de la commission territoriale ne s'appliquent pas systématiquement à cette masse d'eau.

Cette masse d'eau est en bon état quantitatif et chimique et ne subit pas de pression significative.

Le projet est situé dans une zone humide d'importance majeure référencée dans le site Géoportail.Biodiversité

4.3 Milieu aquatique

4.3.1 ZONAGES REGLEMENTAIRES

Le plan existant est concerné par les zonages de gestion des milieux aquatiques suivants :

- Unité Hydrographique de Référence Etangs, Lacs et littoral landais
- Zone sensible à l'eutrophisation (05009 – Bassin d'Arcachon, lacs et étangs littoraux)
- Axes à migrateurs amphihalins (S4120500A Ruisseau de Binaou (et du Cout)
- Réservoirs biologiques LEMA (S4120500_B0098 Bv de l'étang de Léon et Courant d'Huchet)
- Contours des SPC (prévision des crues) 1536 Adour

4.3.2 HYDROGRAPHIE

Le plan d'eau est traversé par le Ruisseau de Binaou (ou du Cout). Il s'écoule de l'Est vers l'Ouest en direction des cours d'eau et milieux suivants :

- Ruisseau de Binaou (FRFL56)
 - Ruisseau de la Palue (masse d'eau FRFR280)
 - Etang de Léon (masse d'eau FRFL56)
 - Courant d'Huchet (masse d'eau FRFR680)
 - Golfe de Gascogne.

Figure 9 : Carte hydrographique avec les masses d'eau (Source : Adour-Garonne)

(page suivante)

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
MME ET M. Baruchel à Linxe

 Situation du projet
 Sens des écoulements

Scale 1:12'643



Sources: Serveur de Bassin Adour Garonne. IGN BDCarriage-BDCarto

Figure 10: Fiche du cours d'eau traversant le plan d'eau

● Résultat de votre recherche

Ruisseau de Binaou

● Description

Code Hydrographique : S4120500

Longueur : 14 km

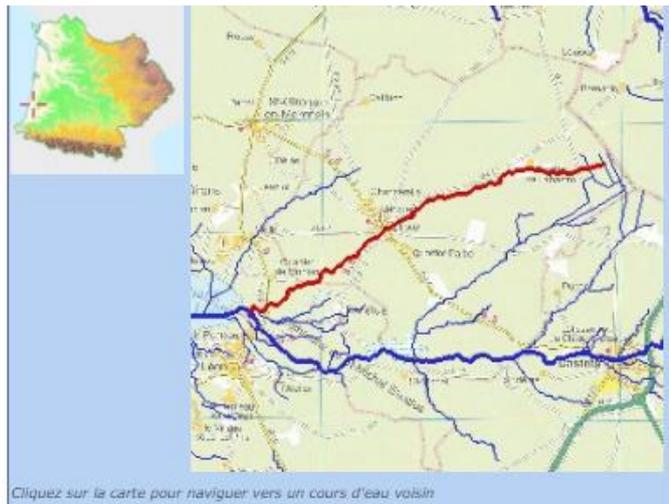
Ordre de Horton : inconnu

Se jette dans... Le ruisseau de la Palue
(S41-0400) en rive droite.

Autres dénominations locales :

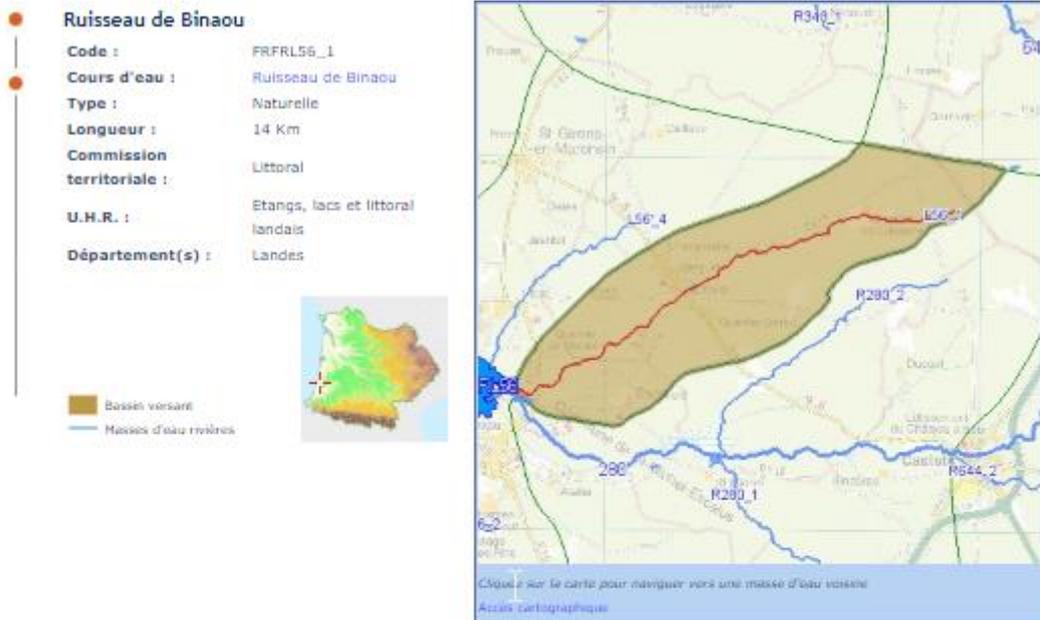
- ruisseau de labaste
- ruisseau du cout
- ruisseau de binaou

Informations complémentaires (communes
traversées, chaînage des cours d'eau, bassin
versant)



Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
MME ET M. Baruchel à Linxe

Figure 11 : Fiche de la masse d'eau concernée



Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état écologique : Bon état 2021

Type de dérogation : Raisons techniques

Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Matières azotées, Matières organiques, Métaux, Matières phosphorées

Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2015

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7.

Etat écologique :	Indice de confiance	Etat chimique (avec ubiquistes) :	Indice de confiance
	Moyen Faible		Non classé Inconnu
			Non classé
Origine :	Modélisé		

Voir le chapitre "données" ci-après pour obtenir des données complémentaires à l'échelle de la station.
Télécharger l'Arrêté du 27 Juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2013)

	Pressions
Pression ponctuelle :	
Pression des rejets de stations d'épurations domestiques :	Significative
Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage :	Non significative
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) :	Pas de pression
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (MI et METOX) :	Inconnue
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries :	Non significative
Pression liée aux sites industriels abandonnés :	Inconnue
Pression diffuse :	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole :	Non significative
Pression par les pesticides :	Non significative
Prélèvements d'eau :	
Pression de prélèvement AEP :	Pas de pression
Pression de prélèvement Industriels :	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation :	Non significative
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements :	
Altération de la continuité :	Modérée
Altération de l'hydrologie :	Minime
Altération de la morphologie :	Minime

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
MME ET M. Baruchel à Linxe

La masse d'eau est en moyen état écologique, elle subit une pression significative des rejets de stations d'épuration domestiques.

A l'emplacement du plan d'eau et de la propriété de Mme et M Baruchel, la pression significative (par rejet de stations d'épuration domestiques) est absente (les stations sont plus en aval).

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
MME ET M. Baruchel à Linxe

Figure 12 : Photographie aérienne du plan d'eau et emplacement des photographies prises

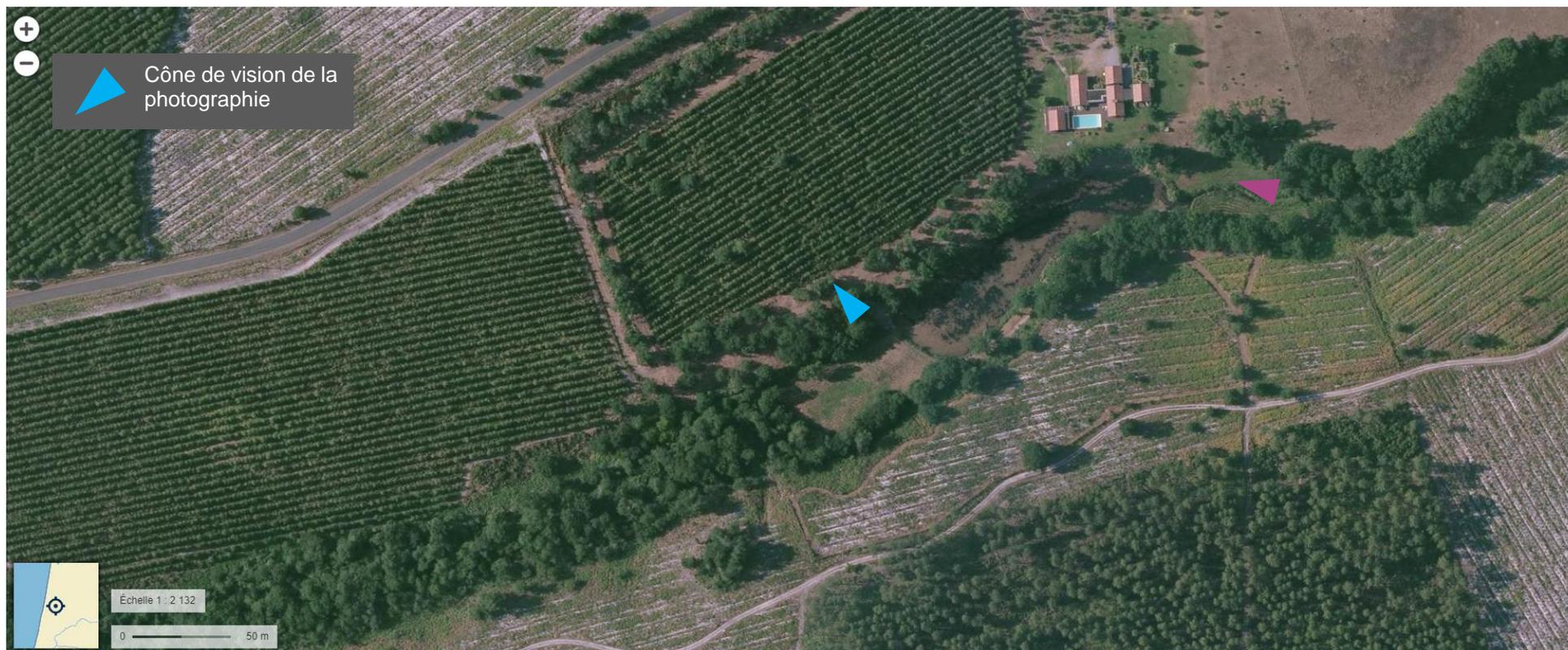


Figure 13 : Photographie du cours d'eau en amont du plan d'eau

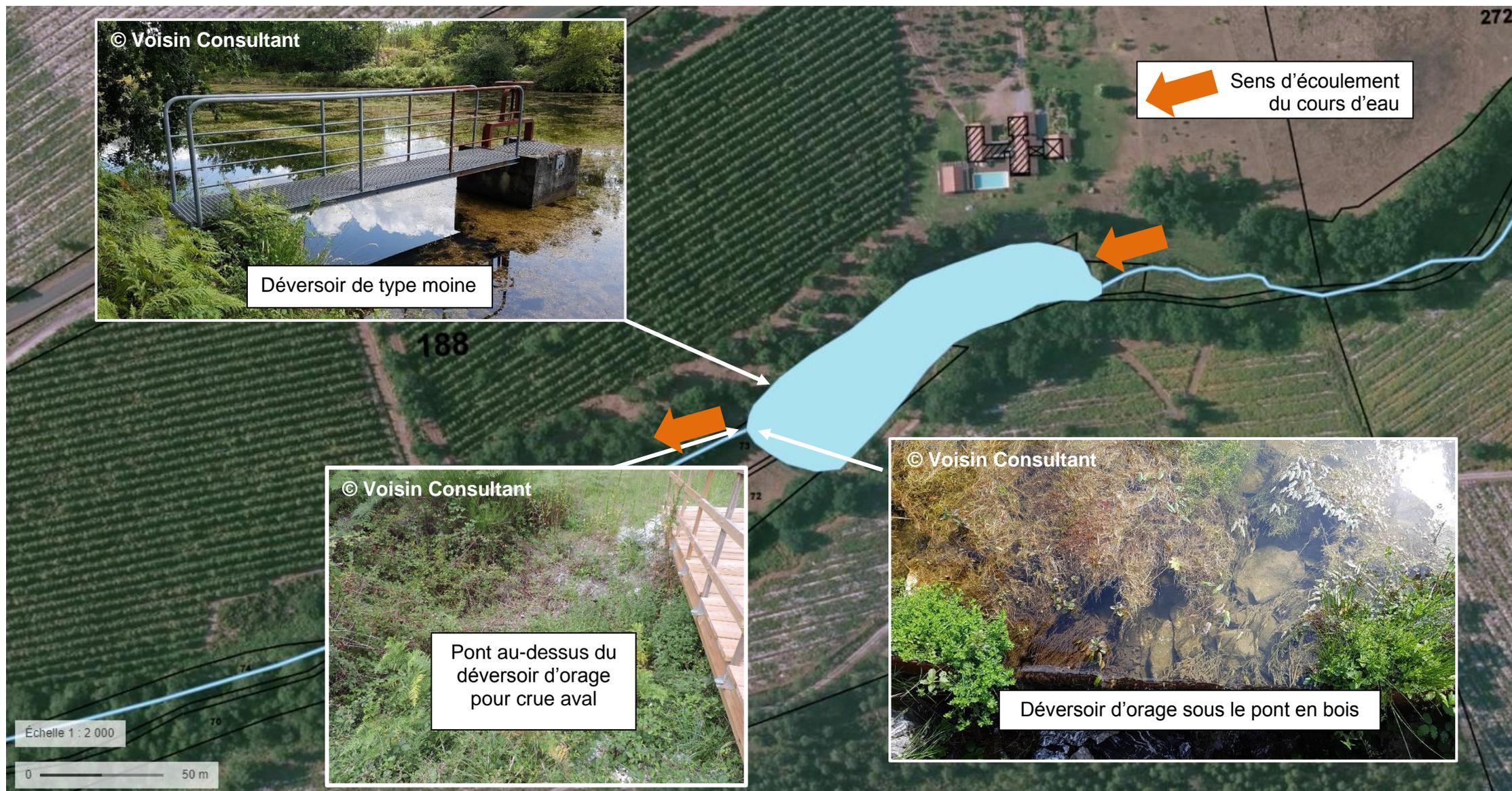


Figure 14: Photographie du cours d'eau en aval du plan d'eau



4.4 Hydraulique

Figure 15. Ouvrages hydrauliques sur orthophotographie



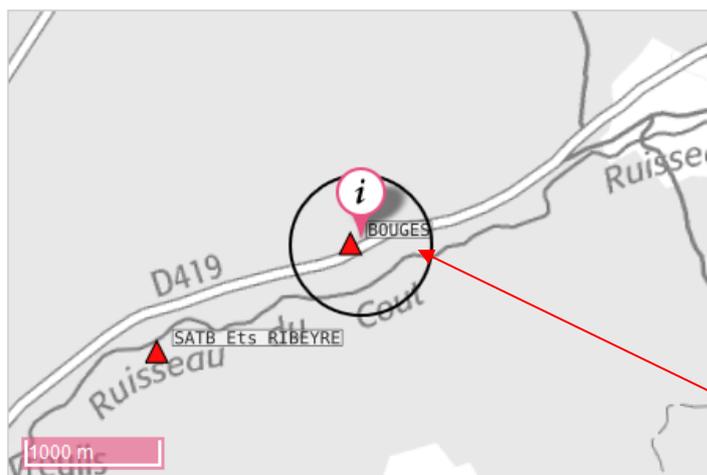
4.5 Risques (page 7 du cerfa)

Il y a un site pollué (Etablissements Bouges) dans un rayon de 500m autour du plan d'eau mais le plan d'eau n'a pas de lien avec ce site pollué.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE DE SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS (BASOL) ?

Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL)

Localisation exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m : Oui



Source : MTEs, DREAL/DRIEE

Pour plus de détail

?
Sur cette carte, sont indiqués les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. La carte représente les implantations dans un rayon de 500 m autour de votre localisation.

- Sites pollués BASOL, coordonnées xy
- Sites pollués BASOL, point sur la commune
- Zone de recherche (500 m de rayon)

Plan d'eau

Le détail sur BASOL est le suivant :

Ancienne scierie avec traitement du bois exploitée par les ETS BOUGES à Linxe (40) autorisée par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1991. La scierie BOUGES à LINXE avait pour principale activité le sciage du bois et la fabrication de parquets, clins et caillebotis. La société procédait au séchage naturel de ses bois et réalisait également un traitement du bois contre le bleuissement (utilisation avant son interdiction de produits à base de PCP). L'activité de trempage a été arrêtée en 2006. En novembre 2007, l'exploitant a annoncé l'arrêt programmé de son établissement, pour la fin de l'année 2007, pour cause de pression urbanistique et pour cause de produits de traitement de moins en moins efficaces (l'établissement pratique le séchage naturel du bois ; le produit doit protéger le bois contre les champignons pendant un stockage extérieur de 7 mois). Les activités de sciage et de travail du bois ont été arrêtées en janvier 2008. La cessation définitive d'activité est constatée le 04/11/2008. Les stocks de bois et de produits finis ainsi que les matériels ont été progressivement vendus entre 2008 et 2011. Par courrier du 15 septembre 2011, l'exploitant a informé la Préfecture des Landes de la cessation d'activité de l'établissement conformément aux articles R512-39 et suivants du code de l'Environnement.

5. MILIEU NATUREL

5.1 Contexte piscicole

Le ruisseau du Cout (ou de Binaou) est un affluent de la Palue qui se jette dans l'étang de Léon.

Synthèse des résultats du PDPG (Plan départemental de gestion piscicole - source Fédération de pêche 40) :

	ETANG DE LEON
Domaine piscicole	Cyprinicole
Espèce repère	Brochet
Etat fonctionnel	Dégradé*
Principal facteur limitant	Activités humaines autorisées (obstacle à la continuité >50cm, ennoisement des Zones humides)
Etat du contexte	Dégradé

*Perturbé : l'une des phases du cycle biologique de l'espèce repère ne peut se réaliser dans des bonnes conditions.

*Dégradé : au moins une des phases du cycle ne peut s'accomplir.

Pour conclure le domaine piscicole concerné par le plan d'eau est en état dégradé. Le contexte piscicole est donc peu favorable.

5.2 Zones d'inventaire et de protection

Plusieurs zones d'intérêt écologique sont concernées pour l'étude :

5.2.1 RESERVE NATURELLE NATIONALE RNN

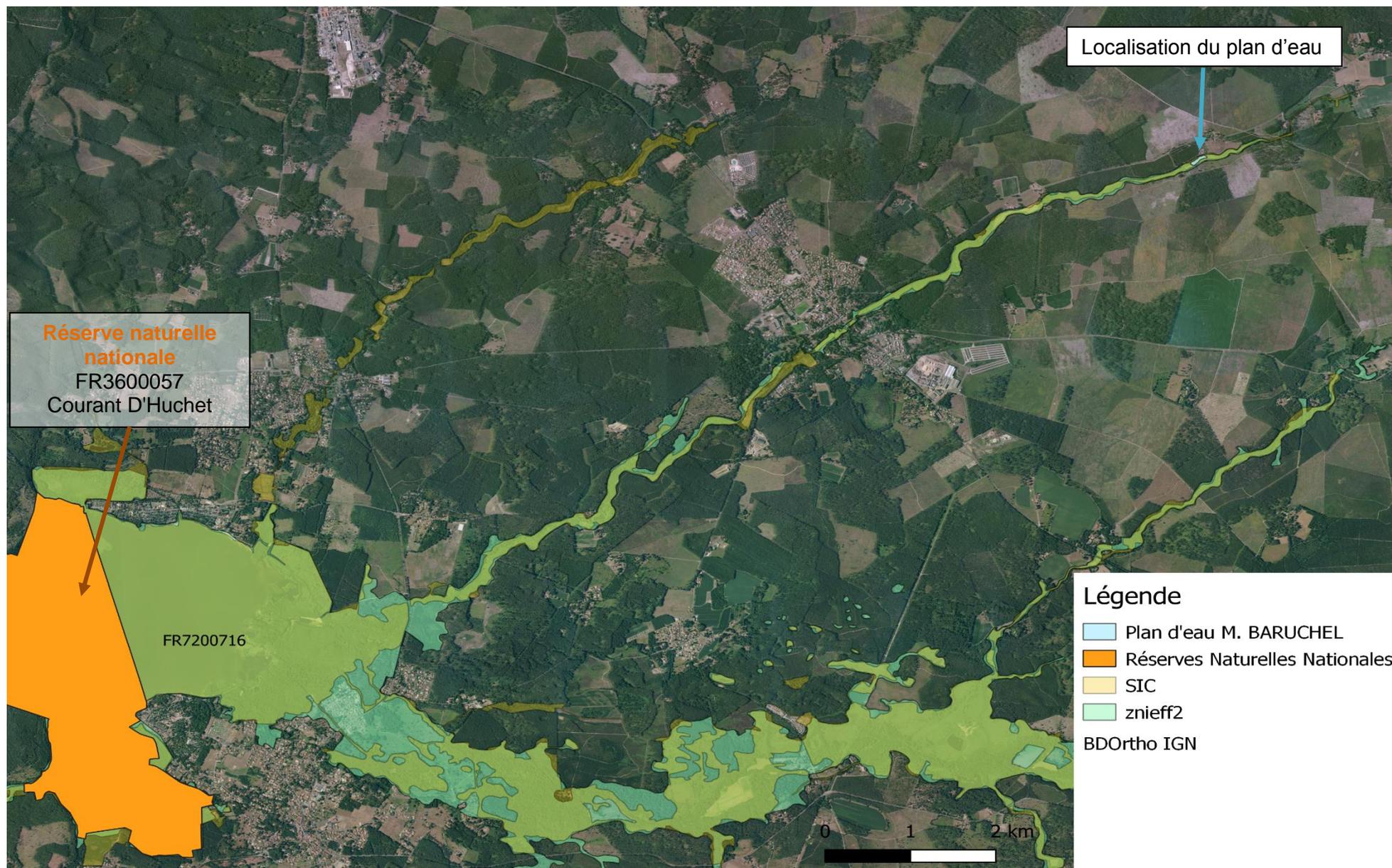
Le plan d'eau de Mme et M. Baruchel est situé à 14km de la réserve naturelle nationale du Courant d'Huchet qui couvre partiellement l'étang de Léon et ses abords immédiats ainsi que le courant d'Huchet :

- **A proximité indirecte : FR3600057 - Courant D'Huchet.**

Figure 16 : Carte de proximité entre le plan d'eau et la RNN du Courant d'Huchet

(page suivante)

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
MME ET M. Baruchel à Linxe



5.2.2 LIBRE CIRCULATION PISCICOLE (L214-17 C-ENV)

Le réseau hydrographique est classé dans deux listes au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. Les cours d'eau suivants sont classés en liste 2* :

	Espèce cible	
La Palue : du seuil de la pisciculture de Castets jusqu'à son débouché maritime	Anguille	Lamproie marine (jusqu'à l'étang de Léon)

Légende :

- Cours d'eau classés en liste 1 : cours d'eau pour lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.
- Cours d'eau classés en liste 2 : cours d'eau dont les ouvrages doivent être gérés, entretenus et équipés pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

La Palue est en amont du lac de Léon (Est).

A l'emplacement du plan d'eau, les propriétaires n'ont jamais observé de Lamproies et quelques Anguilles en 40 ans. La configuration du déversoir permet une circulation par les berges des anguilles.

Ruisseau du Binaou

- source au lieu-dit Verjus
- linéaire de 13 km
- vallée large sur 40% du linéaire en amont et en aval, étroite sur 40% entre les lieux-dits Puy et le Moulin de Binaou et moyenne ponctuellement
- largeur du cours d'eau de 2 à 4 mètres d'amont en aval, *Informations non disponibles*
- pente moyenne de 4‰, *Informations non disponibles*
- de nombreux plans d'eau sur les rives du cours d'eau dans la commune de Linxe et ouvrages hydrauliques créant un réservoir d'eau aux lieux-dits Puy et Monplaisir

3 pompes agricoles pour 63 m³/h

Le DOCOB des Zones humides du Marensin indique la présence d'un ouvrage hydraulique environ 4 km en aval du plan d'eau de M.Baruchel. Cet ouvrage est susceptible d'être le premier obstacle des poissons migrateurs.

5.2.3 ZNIEFF

Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique ZNIEFF II

Les ZNIEFF sont des espaces naturels, terrestres et/ou marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.

- **A proximité directe : ZNIEFF2 (720001981)**

(carte partie 6)

5.2.4 ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

Un ENS est un espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ». Le territoire est largement concerné par la politique départementale concernant la sauvegarde, la mise en valeur et l'ouverture au public des « Espaces Naturels Sensibles ».

ENS	Nombre d'espaces naturels sensibles	Surface cumulée (ha)
Bassin versant de la Palue	35	8,3

5.2.5 ZONES A PRESERVER POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE FUTUR (ZPF)

Les ZPF concernent des portions de masses d'eau souterraines, cours d'eau et/ou lacs, stratégiques pour l'alimentation en eau potable dans le futur. Le bassin versant de l'étang de Léon est concerné par la ZPF 5045-C (sables plio-quatérnaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la gironde) sur les communes de Castets, Taller et Léon en moindre mesure).

5.3 Habitats et flore

Une investigation de terrain s'est déroulée le 13 août 2019 sur une demi-journée.

5.3.1 FLORE LOCALE OU NATURALISEE ET HABITATS

La période est plutôt favorable pour l'identification de la flore. De ce fait, nous avons pu identifier 26 espèces végétales différentes. De nombreuses plantes identifiées sont considérées comme plantes de zones humides acides oligotrophes.

Figure 17 : Espèces de flore identifiées

Nom commun	Nom scientifique
Lotier pédonculé	<i>Lotus pedunculatus</i>
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>
Iris des marais	<i>Iris pseudoacorus</i>
Laîche paniculé	<i>Carex paniculata</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>
Scutellaire naine	<i>Scutellaria minor</i>
Renouée poivre d'eau	<i>Persicaria hydropiper</i>
Millepertuis des marais	<i>Hypericum elodes</i>
Potamot à feuilles de renouée	<i>Potamogeton polygonifolius</i>
Gaillet des marais	<i>Galium palustre</i>
Jonc à fleurs aiguës	<i>Juncus acutiflorus</i>
Jonc bulbeux	<i>Juncus bulbosus</i>
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>
Bruyère à 4 angles	<i>Erica tetralix</i>
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>
Wahlenbergie à feuilles de lierre	<i>Wahlenbergia hederacea</i>
Sphaignes compactes	<i>Sphagnum compactum</i>
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>
Scirpe à nombreuses tiges	<i>Eleocharis multicaulis</i>
Ecuelle d'eau	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>
Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>
Scirpe flottant	<i>Isolepis fluitans</i>
Jasione des montagnes	<i>Jasione montana</i> <i>var. littoralis</i>
Renoncule sp	<i>Ranunculus sp</i>
Blechnum en épi	<i>Blechnum spicant</i>

5.3.2 FLORE EXOTIQUE A CARACTERE ENVAHISSANT

Le site comporte peu d'exemplaires de flore envahissante, que cela soit en termes d'abondance ou de diversité. Les espèces ci-dessous sont indiquées comme exotiques envahissantes avérées ou potentielles dans les Landes, par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique¹.

Les espèces recensées sont les suivantes :

- Erigeron sp ou Vergerette sp (E.canadensis ou E. sumatrensis), quelques pieds ont été identifiés aux abords au cours d'eau en bas des habitations.
- Sporobolus indicus ou Sporobole tenace, aux abords du pont construit récemment pour sécuriser le passage au niveau de l'ouvrage hydraulique, sûrement apporté dans les stériles et les cailloux utilisés pour stabiliser le pont.

Pour éviter que ces espèces nuisent à la biodiversité locale, elles feront l'objet d'une gestion, qui sera détaillée dans le futur dossier loi sur l'eau.

Deux exemplaires de Buddleia sp ou Arbres à papillons sont présents sur la propriété entière et sont issus de plants achetés en jardinerie. Un des exemplaires est une bouture du plus vieux, il a été planté dans la pelouse proche du plan d'eau. Le plus vieil exemplaire planté il y a 15 ans ne s'est jamais disséminé. Il s'agit donc probablement d'une variété stérile.

Figure 18 : Photographie sur site du Buddleia sp.



¹ Dufay J., Hardy F. et al., 2016. Inventaire de la flore sauvage des Landes – Bilan des travaux menés en, 2016. CBNSA, 35p+annexes et CAILLON A. & LAVOUÉ MME ET M., 2016 – Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 33 pages + annexes.

Figure 19 : Photographie sur site du Sporobole tenace



Figure 20 : Photographie de l'épi floral du Sporobole tenace



5.4 Faune

5.4.1 ODONATES

Une investigation de terrain s'est déroulée le 13 août 2019.

La gestion naturelle du plan d'eau a permis à différentes espèces d'odonates de s'y développer.

Lors de la prospection sur le terrain nous avons pu identifier 10 espèces d'odonates, soit posés sur la bordure en joncs soit en vol. Parmi ces espèces, deux caloptéryx ont été observés, ce sont des espèces inféodées aux cours d'eau.

Figure 21 : Espèces d'odonates identifiées sur le site

Nom commun	Nom scientifique
Agrion de Vander Liinden	<i>Erythromma lindenii</i>
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>
Agrion délicat	<i>Ceriagon tenellum</i>
Sympétrum déprimé	<i>Sympetrum depressiusculum</i>
Caloptéryx hémorrhoidal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>
Orthétrum bleuisant	<i>Orthetrum c.coerulescens</i>
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>
Calopteryx vierge	<i>Calopteryx virgo virgo</i>
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii boltonii</i>

Figure 22 : Photographies des odonates identifiés sur place



5.4.2 AVIFAUNE

Un pipit des arbres (*Anthus trivialis*) a également été observé sur un chêne en bordure du plan d'eau. C'est une espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe II de la Convention de Berne

Figure 23 : Photographie du Pipit des arbres au abords du plan d'eau



5.5 Gestion actuelle :

La gestion actuelle est de nettoyer les chênes morts aux alentours pour ne pas fermer le cours d'eau ni le plan d'eau. Cette tâche est réalisée pour Alliance avec, qui, Mme et M.Baruchel ont rédigé un contrat. Cependant quelques arbres morts sont conservés pour favoriser la diversité des habitats. De plus le pourtour du plan d'eau est gyrobroyé tous les ans afin de garder un accès à celui-ci.

Les herbiers de potamots et de scirpe flottant sur le plan d'eau offrent un refuge pour tous les invertébrés aquatiques. Il est donc conseillé de procéder à l'éclaircissement de l'herbier à la main (uniquement pour garder une circulation en barque possible) afin de limiter les impacts sur le plan d'eau. Jadis, les bateliers du Courant d'Huchet réalisaient cette tâche sur le plan d'eau, puis Mme et M.Baruchel avaient pris le relais mais cherche actuellement quelqu'un d'autre pour cette tâche compliquée.

Les herbiers de bordure du plan d'eau telles que les jonçaises ont été maintenues en limitant l'invasion de la pinède ce qui est relativement favorable au développement des odonates.

6. SITES NATURA 2000 (PIECE 6 DU CERFA)

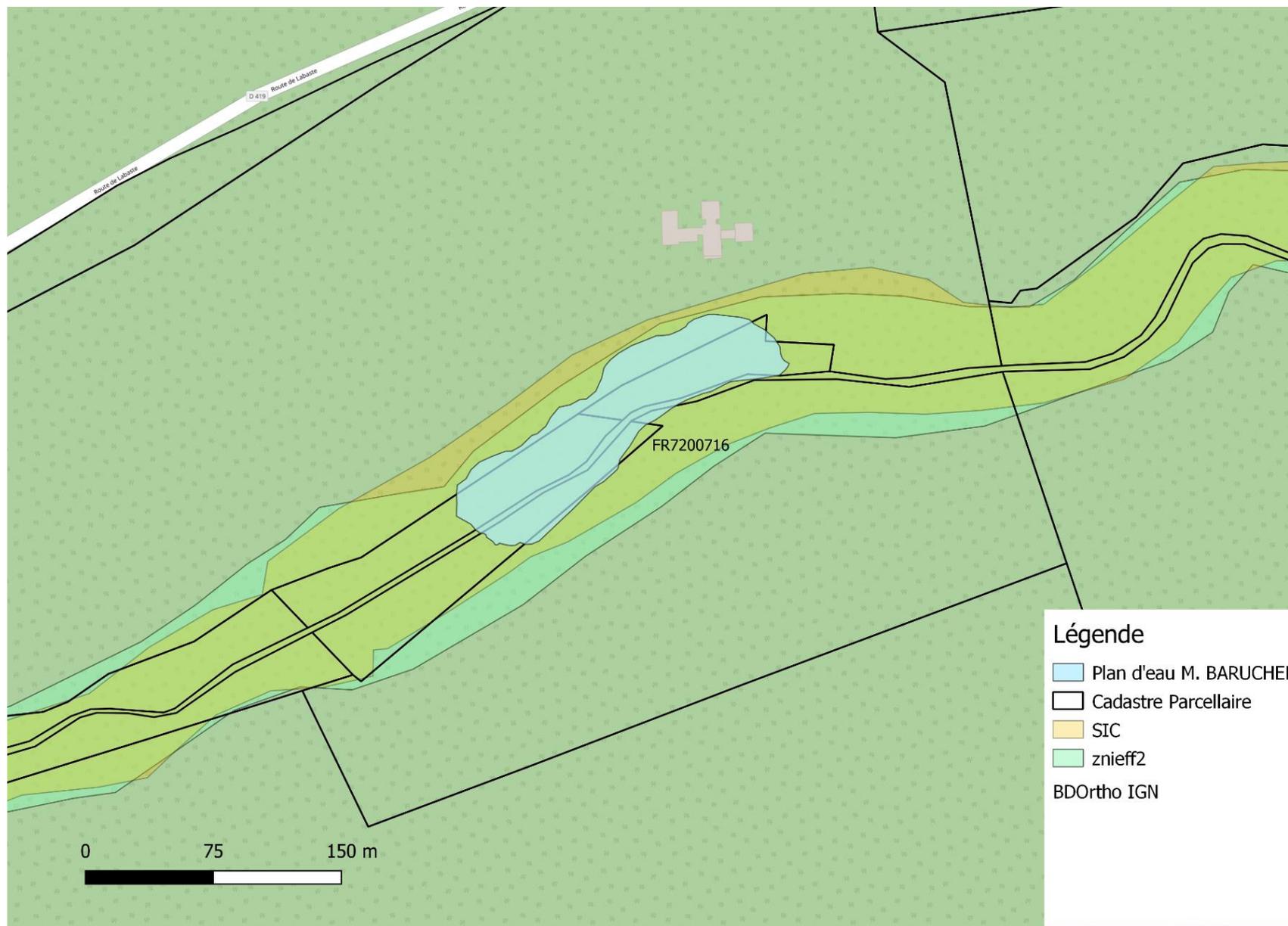
La Directive dite « Habitat » et la Directive « Oiseaux » ont donné lieu à la création d'un réseau écologique européen appelé Natura 2000. Ce dernier comprend des Zones de Protection Spéciales (ZPS) et des Sites d'Intérêts Communautaires (SIC) ayant pour objet d'assurer la conservation de la biodiversité en maintenant dans un état de conservation favorable les habitats, la flore et la faune présents. 1 site Natura 2000 classé au titre de la Directive Habitats est présent à proximité; il concentre des habitats spécifiques des zones humides du domaine Atlantique et des espèces végétales et animales rares voire menacées à l'échelle européenne :

- **A proximité directe : SIC Zones humides de l'Etang de Léon (FR7200716)**

 **Figure 24 : Carte des SIC et ZNIEFF2**

(page suivante)

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
MME ET M. Baruchel à Linxe



Habitats présents dans les zones humides de l'Etang de Léon :

- 2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (320 ha)
- 2190 - Dépressions humides intradunaires (5 ha)
- 3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*) (10 ha)
- 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (1 ha)
- 3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (1 ha)
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (320 ha)
- 3160 - Lacs et mares dystrophes naturels (1 ha)
- 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (3,41 ha)
- 4020 - Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* * (80 ha)
- 4030 - Landes sèches européennes (20 ha)
- 6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (15,02 ha)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin (2 ha)
- 7110 - Tourbières hautes actives * (11 ha)
- 7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (140 ha)
- 7140 - Tourbières de transition et tremblantes (0,1 ha)
- 7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* (1 ha)
- 7210 - Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* * (1 ha)
- 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) * (5 ha)
- 9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* (22 ha)

Espèces présentes dans les zones humides de l'Etang de Léon :

- Mammifères visés dans l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil :
 - 1304 - *Rhinolophus ferrumequinum*
 - 1355 - *Lutra lutra*
 - 1356 - *Mustela lutreola* (19 - 19 Individus)
- Reptiles visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil :
 - 1220 - *Emys orbicularis*
- Poissons visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil :
 - 1095 - *Petromyzon marinus*
 - 1096 - *Lampetra planeri*
- Invertébrés visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil :
 - 1041 - *Oxygastra curtisii*
 - 1044 - *Coenagrion mercuriale*
 - 1071 - *Coenonympha oedippus*
 - 1083 - *Lucanus cervus*
- Plantes visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil :
 - 1831 - *Luronium natans*

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
MME ET M. Baruchel à Linxe

- Autres espèces importantes de faune et de flore :
 - Amphibiens :
 - *Rana dalmatina*
 - *Rana esculenta*
 - Oiseaux :
 - *Circaetus gallicus*
 - Mammifères :
 - *Genetta genetta*
 - *Mustela putorius*
 - *Myotis daubentoni*
 - Reptiles :
 - *Lacerta bilineata*
 - *Podarcis muralis*

7. ENJEUX MILIEU NATUREL

7.1 Enjeux existants

Flore

La flore est une flore de zones humides. Elle est à dynamique naturelle, la gestion actuelle est donc intéressante.

Habitats

Les enjeux sont faibles car il n'y a pas de travaux prévus sur le plan d'eau ni sur ses abords, si ce n'est un broyage des chemins (minimum 3m du plan d'eau) tous les ans, afin de maintenir les chemins de promenades et le contour du plan d'eau.

Faune

La faune est principalement composée d'odonates. La richesse du plan d'eau et la gestion naturelle a permis de favoriser la reproduction, le développement larvaire et l'émergence de ces espèces. Sans aucun doute, ce plan d'eau est un refuge pour les haltes migratoires de l'avifaune.

7.2 Enjeux liés au contexte

Il existe des enjeux de gestion liés au contexte du cours d'eau classés en zone Natura 2000. La libre circulation des espèces migratrice est l'un des facteurs importants à prendre en compte.

Cependant lors des prospections de terrain, aucune espèce a enjeu réel n'a été identifié. Il semblerait donc que ce plan d'eau soit sans enjeu majeur par rapport au contexte du cours d'eau.

7.3 Impacts potentiels

Le principe du projet repose sur la régularisation du plan d'eau sans aucuns travaux. De ce fait, les impacts potentiels pourraient être liés au développement des plantes invasives sur le cours d'eau et dans le plan d'eau.

7.4 Mesures de gestion sur les invasives proposées

Trois espèces de plantes invasives ont été identifiées sur ce site.

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
MME ET M. Baruchel à Linxe

Le buddleia qui a été planté, dans le but de favoriser les papillons, doit être retiré ou replanté relativement loin du cours d'eau.

Les pieds de Vergerette doivent être arrachés et non tondus, sa véracité lui permet de repartir en pouces facilement sur les sols nus.

Concernant les sporoboles, il est conseillé de réaliser une fauche avant la production des graines ou de procéder à l'arrachage manuelle.

8. CONCLUSION

Le projet de régularisation du plan d'eau de Mme et M.Baruchel semble compatible avec le maintien de la biodiversité locale. En effet le plan d'eau est en équilibre et accueille de nombreuses espèces locales (très peu d'invasives).

L'état initial du cours d'eau et de ses habitats originels ne pourra être indiqué dans une étude d'impact.

La biodiversité s'est installée dans ce plan d'eau et elle est peu perturbée par des invasives. Le plan d'eau semble donc en équilibre.

Quelques mesures de gestion des invasives par rapport au contexte du cours d'eau classé Natura 2000 sont les principales mesures à mettre en œuvre.